

>>> IDENTITÉ

Nom et prénom : Tél :
Fonction : Courriel :
Établissement / Structure : Site internet :
Adresse :
Code postal : Commune :

>>> GROUPE – Vous adhérez en tant que (1 seul choix)

- Groupe 1 : auteurs, autrices, dessinateurs, dessinatrices, traducteurs, traductrices
- Groupe 2 : éditeurs, éditrices
- Groupe 3 : libraires
- Groupe 4 : manifestations littéraires et acteurs de la médiation
- Groupe 5 : lecture publique
- Groupe 6 : patrimoine
- Groupe 7 : personnalités qualifiées et autres structures du livre et de la lecture

>>> MONTANT DE LA COTISATION

- Collectivités publiques de moins de 5 000 habitants : 20 €
- Collectivités publiques de 5 001 à 20 000 habitants : 50 €
- Collectivités publiques de 20 001 à 50 000 habitants : 80 €
- Collectivités publiques de plus de 50 000 habitants : 180 €
- Librairies, maisons d'édition, associations, organismes professionnels et autres établissements publics (universités, EPCC...)(*) : 40 €
- Auteurs, autrices, dessinateurs, dessinatrices (*) : 10 €
- Adhérents à titre individuel (*) : 10 €

(*) en cas de première adhésion, prenez préalablement contact avec la structure afin de connaître les critères de référencement et le règlement intérieur de l'Agence (administration@ar2l-hdf.fr)

>>> NOUVEAUTÉ 2023 : TARIF « ADHÉRENT D'UNE ASSOCIATION CONVENTIONNÉE AVEC L'AGENCE »

Vous êtes adhérent.e de Libraires d'en haut, de l'Association des éditeurs des Hauts-de-France ou du Réseau des Maisons d'écrivain et des patrimoines littéraires des Hauts-de-France ? Ces trois associations ayant signé une convention avec l'AR2L Hauts-de-France, le CA a validé le principe d'un tarif à 15 € pour votre adhésion à l'Agence, sur présentation d'un justificatif. Cette proposition sera soumise au vote de l'AGE en juin 2023 afin que vous puissiez bénéficier de ce tarif dès cette année. Vous pouvez cotiser dès à présent au tarif habituel (nous vous rembourserons la différence en cas de vote favorable).

>>> PAIEMENT

Le montant de la cotisation est à régler par chèque à l'ordre de l'AR2L Hauts-de-France ou, par virement ou mandat à l'AR2L Hauts-de-France au numéro de compte suivant :

Crédit Coopératif Amiens, IBAN : FR76 4255 9100 0008 0221 9463 617, code BIC : CCOPFRPPXXX

- Je joins un chèque en règlement de ma cotisation
- Je souhaite recevoir une facture
- Je règle par mandat administratif sur envoi de facture

Date, signature, cachet :

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles sont destinées au secrétariat et font également l'objet d'un traitement informatique puisqu'elles sont conservées dans nos bases de données internes. Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous disposez, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez contacter directement l'AR2L Hauts-de-France (administration@ar2l-hdf.fr ou 03.22.80.17.64).